

LES COLLECTES

BRANCHES, OBJETS VOLUMINEUX ET SAPINS



Les branches doivent être positionnées pour être facilement ramassées, les bouts larges vers la rue.

Les branches doivent être en bordure de rue à 7 h afin d'assurer le ramassage.

Dimension acceptée :

5 m de longueur x 3 m de largeur x 1,5 m de hauteur
Diamètre de 15 cm maximum

INTERDICTION



Souches Métaux Bûches Pierres

Le ramassage des branches, sapins et objets volumineux nécessite une inscription en ligne.

Les inscriptions à ces trois types de collectes se terminent le jeudi à 16 h avant celles-ci.

Requêtes en ligne

st-zotique.com/requetes-en-ligne

Dans l'éventualité d'une problématique en lien avec le service de ces collectes, nous vous invitons à communiquer avec nous via les requêtes en ligne : st-zotique.com/requetes-en-ligne.



LES DIRECTS DU MAIRE

Pour obtenir un compte rendu des décisions municipales, venez rencontrer votre maire, Yvon Chiasson, dans un direct mensuel sur Facebook.



Diffusion sur
la page Facebook
Municipalité de
Saint-Zotique

RÉSIDUS DE JARDIN

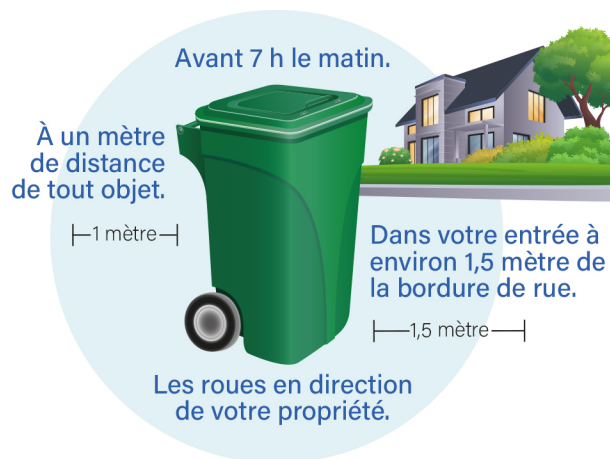
Les feuilles d'automne, les résidus de jardinage, les brindilles et le gazon doivent être placés sur le bord de la rue dans des sacs en papier.



Tout autre type de sacs sera refusé. Il est important de ne pas employer de ruban adhésif ou toute autre attache pour fermer les sacs.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Vos bacs roulants doivent être placés :



Avant 7 h le matin.

À un mètre de distance de tout objet.

—1 mètre—

Dans votre entrée à environ 1,5 mètre de la bordure de rue.

—1,5 mètre—

Les roues en direction de votre propriété.

CARTE DU CITOYEN

DISPONIBLE
GRATUITEMENT

à l'hôtel de ville et à la bibliothèque
durant les heures d'ouverture.



RAMPES DE MISE À L'EAU

Les rampes de mise à l'eau sont accessibles pour les citoyens. Vous pouvez vous procurer vos accès en vous présentant à l'hôtel de ville.

Plus d'informations :
<https://st-zotique.com/environnement/>



PLAGE DE SAINT-ZOTIQUE

OUVERTURE
17 JUIN
2023



La Plage de Saint-Zotique, c'est l'une des plus belles plages du Québec à quelques pas de la maison. L'accès est gratuit en tout temps avec présentation de la carte du citoyen.

Venez profiter des activités, des événements et des festivals durant toute la saison estivale.

ACCÈS GRATUIT ET SANS RÉSERVATION
DURANT TOUT L'ÉTÉ POUR LES RÉSIDENTS.



FESTIVAL RÉGIONAL DE LA GRILLADE

La compétition de la meilleure grillade aux volets amateur et commercial est de retour. Le 19 août, venez découvrir ce festival qui met de l'avant un mets de notre région. Jeux gonflables, animations, spectacles et feux d'artifice vont vous en mettre plein la vue!

Vous souhaitez faire partie de la compétition?
Vivez un moment inoubliable en vous inscrivant à :
techloisirs@st-zotique.com.



FESTIVAL ST-ZO EN FUSION

Réservez ces dates à votre calendrier.

Le Festival St-Zo en Fusion est de retour cette année! Les différents volets de la culture, du bien-être et de la découverte se fusionneront dans des activités, ateliers et spectacles pour toute la famille, les 15 et 16 septembre prochain.

APPLICATION MOBILE Saint-Zotique

Vous pouvez consulter votre calendrier municipal directement sur votre téléphone via l'application mobile gratuite.



Les alertes municipales sont aussi présentes sur l'application pour avoir toutes vos informations à portée de main.

Inscriptions aux alertes municipales :
[alerte.st-zotique.com](https://st-zotique.com/alerte.st-zotique.com)

CALENDRIER MUNICIPAL 2023



Municipalité Saint-Zotique

1250, rue principale

Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0

450 267-9335 | infost-zo@st-zotique.com

JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1						
8						
15						
22						
29						

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
2						
9						
16						
23/30						

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
2						
9						
16						
23/30	24/31					

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1						
8						
15						
22						
29						

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
5						
12						
19						
26						

MAI

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
7						
14						
21						
28						

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
6						
13						
20						
27						

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
5						
12						
19						
26						

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
5						
12						
19						
26						

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
4						
11						
18						
25						

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
3						
10						
17						
24						

DÉCEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						
3						
10						
17						
24/31						



CALENDRIER 2023



- Collectes des déchets domestiques
- Collectes des matières recyclables
- Collectes des matières organiques

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES



- Collectes des objets volumineux
- Collectes de branches
8 mai, 7 août et 10 octobre
- Collectes de sapins
9 janvier



- Séances du conseil municipal
3^e mardi du mois, sauf juillet et août



- Paiements de taxes
14 mars, 14 juin et 14 septembre



- Bureaux fermés



- Directs du maire sur Facebook



- Ventes de garage
20, 21 et 22 mai
2, 3 et 4 septembre



- Résidus de jardin
5 mai, 13 octobre et 10 novembre



- Fauchage des terrains
1^{er} juin, 1^{er} juillet, 1^{er} août et 20 septembre



- Collectes spéciales de carton
6 janvier et 7 juillet



- Abris d'hiver
Autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai



- Stationnement en bordure de rues
Interdit entre minuit et 7 h
du 15 novembre au 1^{er} avril



- Saison estivale de la plage
17 juin au 4 septembre



- Festival régionale de la grillade
19 août



- Festival St-Zo en Fusion
15 et 16 septembre

* Les branches doivent obligatoirement être en bordure de rue le jour de la collecte à 7 h afin d'assurer le ramassage.
L'information peut être modifiée sans préavis.